



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **10 janvier 2023** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Vincent Nadeau
- Siège #2 - Jean Dallaire
- Siège #3 - France Loignon
- Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
- Siège #5 - Tony Gilbert
- Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 6 décembre 2022
 - 3.2** - Séance extraordinaire du 20 décembre 2022
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
 - 6.2** - Règlement d'emprunt 65-22 - Remplacement de la chaudière et des aérateurs au système de traitement de la Régie
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant

- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2** - Émission des permis et certificats
 - 10.3** - Demande de prolongement du réseau électrique pour nouveau développement
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**
 - 11.1** - PRABAM
 - 11.2** - Résolution Responsables en services de garde en communauté
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
 - 12.2** - Augmentation salariale - Année 2023
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 13.1** - Protocole d'entente d'entretien de la borne d'incendie appartenant à Pièces d'autos Fernand Bégin Inc.
- 14 - LÉGISLATION**
 - 14.1** - Quote-part 2023 - MRC Beauce-Sartigan
 - 14.2** - Adoption du projet de règlement no 337 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux, abrogeant le règlement no 334
 - 14.3** - Adoption du projet de règlement no 338 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les modalités de leur perception
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - VARIA**
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

2023-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité

des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2023-01-04

6.2 - Règlement d'emprunt 65-22 - Remplacement de la chaudière et des aérateurs au système de traitement de la Régie

CONSIDÉRANT le règlement numéro 65-22 déposé par la Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud pour le remplacement de la chaudière et des aérateurs au système de traitement de la Régie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement numéro 65-22 pour le remplacement de la chaudière et des aérateurs au système de traitement de la Régie.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

Aucun permis émis en décembre 2022.

2023-01-05

10.3 - Demande de prolongement du réseau électrique pour nouveau développement

Il est proposé par Monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à la demande de prolongement du réseau électrique pour le nouveau développement.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

2023-01-06

11.2 - Résolution Responsables en services de garde en communauté

Il est proposé par Madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Palais des Merveilles à déposer une demande auprès du Ministère de la Famille afin que la municipalité de Saint-Philibert accueille une ou des responsables de service de garde en communauté dans l'immeuble situé au 403, rue Principale.

Adopté

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-01-07

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 76 217,62 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 64 566,16 \$
- Salaires nets versés 7 880,57 \$
- Remises d'employeur 3 770,89 \$
- Total 76 217,62 \$

Administration : chèque no.C2200233 à C2200264, L2200063 à L220068,

Salaires : chèque no. D2200183 à D2200196, P2200003, V2088 à V2091

Adopté

2023-01-08

12.2 - Augmentation salariale - Année 2023

ATTENDU QUE le calcul de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre 2022 est de 6.9% ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajuster le salaire de ses employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement que le salaire des employés municipaux soit majoré de 5% pour l'année 2023 à partir du 1er janvier 2023.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à la révision du ou des contrats d'emploi.

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-01-09

13.1 - Protocole d'entente d'entretien de la borne d'incendie appartenant à Pièces d'autos Fernand Bégin Inc.

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente pour l'entretien de la borne d'incendie située au 416, rang Fernand Bégin et appartenant à la compagnie Pièces d'autos Fernand Bégin Inc.

Adopté

14 - LÉGISLATION

2023-01-10

14.1 - Quote-part 2023 - MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan a déposé son budget pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la quote-part pour l'année 2023 pour la municipalité de Saint-Philibert s'élève à 27 607\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le montant de la quote-part de la MRC Beauce-Sartigan pour l'année 2023.

Adopté

2023-01-11

14.2 - Adoption du projet de règlement no 337 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux, abrogeant le règlement no 334

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 337 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux (abrogeant le règlement 334).

Le maire a pris part au vote.

Adopté

2023-01-12

14.3 - Adoption du projet de règlement no 338 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les modalités de leur perception

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Philibert se doit d'adopter un budget équilibré pour l'année 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt et pénalité sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Philibert désire imposer dans un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2023 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 338 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation et les modalités de leur perception pour l'année 2023.

Adopté

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2023-01-13

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20 heures.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.